CONDITIONS DE VIE DES MENAGES

Numéro 6

Février 1997

REVENUS ET LOGEMENTS

F. BERGER - M. ZANARDELLI
CEPS/INSTEAD

Les informations présentées dans ce nouveau numéro de "Population & Emploi" décrivent les conditions de logement au Luxembourg, ces dernières étant différenciées selon les caractéristiques des ménages, et notamment selon leur niveau de revenu.

Les résultats proposés proviennent de l'enquête "Niveau de vie et Logement", réalisée par la division "Ménages" du CEPS/Instead et par le STATEC.

Ils concernent l'année 1995 et sont établis à partir d'un échantillon de 8192 individus répartis dans 2978 ménages représentatifs de la population luxembourgeoise.

Dans la mesure où un ménage occupe un logement, l'échantillon, constitué de ménages, est représentatif des logements ***habités*** au Luxembourg.

De ce fait, tous les logements appartenant au parc luxembourgeois et n'étant pas habités n'entrent pas dans le champ de l'enquête.

1. LES CARACTERISTIQUES GENERALES DES LOGEMENTS AU LUXEMBOURG

1.1. Statut d'occupation et type d'habitation

☞ *71,8 % des ménages sont propriétaires ou copropriétaires*

Fruit d'une volonté politique, d'un contexte économique favorable et d'une volonté individuelle, les ménages résidants sont de plus en plus nombreux à accéder à la propriété.

Les ménages propriétaires représentent, en 1995, plus de 70 % de l'ensemble des ménages, les locataires n'en représentant que 26,2 % (**cf. graphique 1**).

Graphique 1 : Distribution des ménages selon le statut d'occupation du logement en 1995

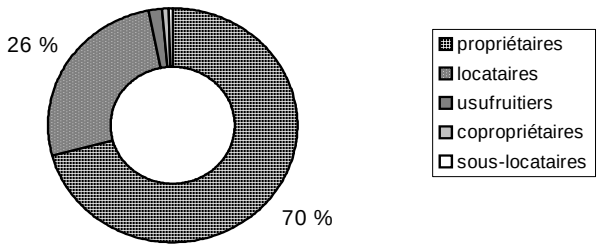

☞ *Sept ménages sur dix résident dans une maison unifamiliale*

Parmi les maisons unifamiliales, qui constituent le type d'habitation le plus couramment rencontré, la maison individuelle a la faveur de 31,8 % des ménages tandis que 20,8 % d'entre eux résident dans une maison unifamiliale en série (**cf. tableau 1**).

Si près de 84 % des propriétaires habitent dans une maison unifamiliale (maison rurale, maison unifamiliale individuelle, maison unifamilale jumelée ou maison unifamiliale en série), les locataires ne sont que 33,3 % à occuper ce type d'habitation, 64,5 % d'entre eux habitant en effet dans un immeuble collectif.

Les ménages qui habitent dans des immeubles collectifs, soit 28,8 % de l'ensemble des ménages, résident, pour une grande majorité d'entre eux, dans des immeubles collectifs de moins de 20 logements.

Par ailleurs, 86 % des ménages sont satisfaits du type de logement qu'ils occupent en 1995 alors que 14 % des ménages déclarent souhaiter occuper un autre type de logement. Plus de la moitié des ménages non satisfaits préféreraient en effet occuper une maison unifamiliale individuelle.

1.2. Données physiques

☞ *Deux ménages sur trois résident dans un logement achevé après 1945*

Le parc des logements habités en 1995 est relativement jeune. Le dynamisme de la construction, ces trente dernières années, a fortement contribué à cette situation : 43 % des logements habités en 1995 ont été construits pendant cette période.

D'ailleurs, il a pu être établi qu'un ménage sur deux occupe son logement depuis une période inférieure à 12 ans. Près de 30 % d'entre eux y sont installés seulement depuis moins de 5 ans. Parmi ces derniers, 75 % sont locataires. En outre, avant d'occuper leur logement actuel, 64 % des ménages ont connu au moins un autre logement depuis qu'ils ont constitué ce ménage (**cf. graphique 2**).

☞ *Deux logements sur trois disposent d'au moins 4 pièces d'habitation* [1]

Le nombre de pièces moyen par logement en 1995 se situe à 4,45. Les logements dotés de 4 pièces sont les plus nombreux ; ils représentent 21,8 % des logements habités. Par ailleurs, un peu plus de deux ménages sur trois disposent de quatre pièces et plus.

La maison rurale constitue le type d'immeuble qui contient en moyenne le plus grand nombre de pièces d'habitation : 5,64 pièces. A l'opposé, les logements qui se situent dans les immeubles collectifs de plus de 20 logements sont les plus petits suivant ce critère avec 2,24 pièces d'habitation (**cf. tableaux 2 et 3**).

Tableau 1 : Distribution des ménages selon le type d'habitation occupée en 1995 (en %)

▪ *maison rurale*	*6.4*	
▪ *maison unifamiliale individuelle*	*31.8*	*70.2*
▪ *maison unifamiliale jumelée*	*11.2*	
▪ *maison unifamiliale en série*	*20.8*	
▪ *petit collectif (2 à 4 appartements)*	*12.8*	
▪ *collectif moyen (5 à 19 appartements)*	*13.0*	*28.8*
▪ *grand collectif (20 logements et plus)*	*3.0*	
▪ *habitation précaire*	*0.2*	*0.2*
sans indication	*0.8*	*0.8*
Total	***100.0***	***100.0***

Graphique 2 : Distribution des ménages selon la date de construction du logement occupé en 1995

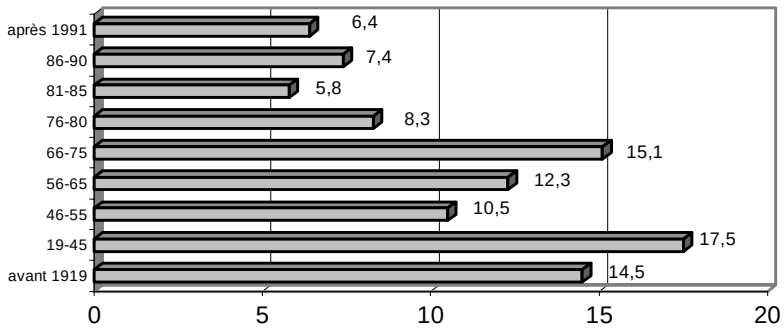

Tableau 2 : Nombre moyen de pièces d'habitation selon le type d'immeuble en 1995

▪ *maison rurale*	*5.64*
▪ *maison unifamiliale individuelle*	*5.24*
▪ *maison unifamiliale jumelée*	*4.94*
▪ *maison unifamiliale en série*	*4.91*
▪ *petit collectif (2 à 4 appartements)*	*2.99*
▪ *collectif moyen (5 à 19 appartements)*	*2.59*
▪ *grand collectif (20 appartements et plus)*	*2.24*
Ensemble	***4.45***

[1] Non inclus la salle de bains, le WC, la cuisine, la cave, le grenier et le garage.

Tableau 3 : Distribution des ménages selon le nombre de pièces d'habitation du logement en 1995 (en %)

1 pièce	*4.1*
2 pièces	*9.9*
3 pièces	*17.8*
4 pièces	*21.8*
5 pièces	*19.6*
6 pièces	*13.6*
7 pièces	*7.2*
8 pièces	*3.7*
9 pièces et plus	*1.9*
sans indication	*0.4*
ensemble	***100.0***

Graphique 3 : Distribution des ménages selon la surface habitable du logement en 1995

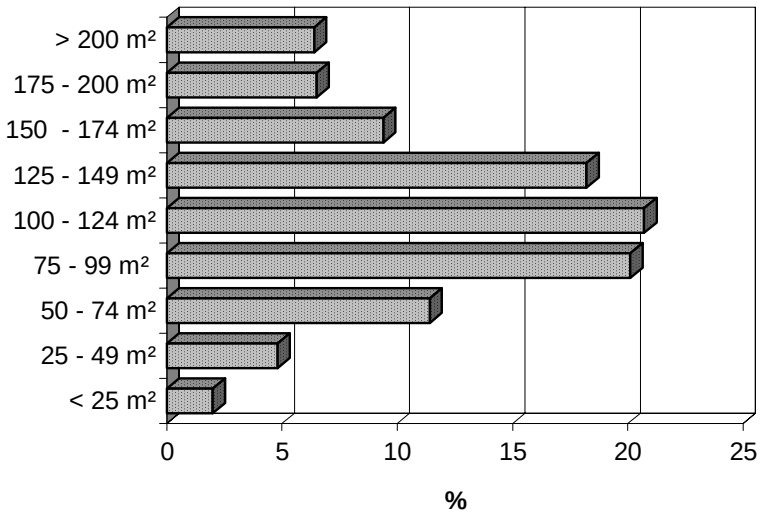

☞ *Plus de six ménages sur dix occupent un logement dont la surface habitable [1] est supérieure ou égale à 100 m²*

La surface moyenne des logements se situe à 117 m². Dans l'ensemble, les ménages estiment que la surface habitable de leur logement leur suffit : 59 % d'entre eux l'estiment tout à fait suffisante, 24,2 % suffisante, 8,9 % tout juste suffisante, 4,9 % insuffisante et 2,8 % très insuffisante.

☞ *La cuisine séparée domine très largement*

La plupart des logements sont équipés d'une cuisine séparée (94,5%). Cette proportion est à mettre en rapport avec le type d'habitation dominant, la maison unifamiliale : 64,5 % des logements non équipés d'une cuisine séparée se situent dans les immeubles collectifs, alors que les logements situés dans les immeubles collectifs ne composent que 28,8 % du parc de logements habités.

☞ *Une forte proportion de ménages dispose d'espaces non habitables dans et autour de leur logement*

La forte proportion de maisons unifamiliales explique qu'une part importante de logements dispose d'espaces annexes aux espaces habitables. Près de 85 % des logements disposent d'une cave, plus de 70 % d'un garage et près de 70 % d'un grenier.

Graphique 4 : Proportions de ménages disposant d'espaces annexes en 1995

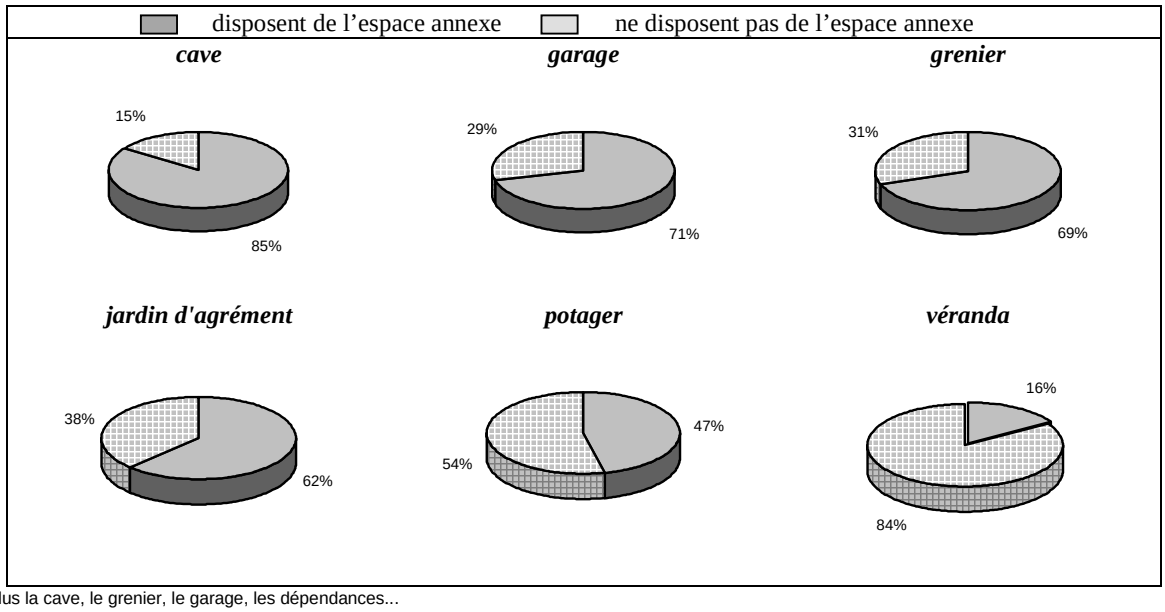

[1] Non inclus la cave, le grenier, le garage, les dépendances...

1.3. Confort du logement

Les critères liés au confort du logement peuvent, dans le cadre de cette enquête, être déclinés selon le confort sanitaire, thermique et environnemental ou par un ensemble de critères liés aux appréciations que portent les ménages sur leur logement.

1.3.1. Confort sanitaire

☞ *Un confort sanitaire très soutenu*

97,5 % des logements habités en 1995 sont équipés d'au moins une salle de bains[1]. A côté des 2,5 % de logements qui n'en disposent pas, il faut signaler que 17,8 % des logements disposent d'au moins deux salles de bains**.**

Ce sont essentiellement les logements anciens qui ne sont pas équipés de salle de bains. Parmi eux, 75,7 % datent d'avant 1946. En revanche, les logements récents (construits après 1991) sont tous équipés d'une salle de bains.

En outre, tous les logements seraient équipés d'au moins un W-C, et plus de la moitié des logements disposeraient d'au moins deux W-C.

1.3.2. Confort thermique

☞ *Neuf logements sur dix sont équipés du chauffage central*

La plupart des logements habités en 1995 disposent d'un confort thermique de qualité : 90 % d'entre eux sont équipés du chauffage central. Les appareils indépendants restent, dans 10 % des cas, le seul mode de chauffage utilisé.

La date de construction du logement permet à nouveau d'expliquer la différence d'équipement en termes de confort thermique : plus de 2/3 des logements non équipés du chauffage central (68,9 %) ont été construits avant 1946. En revanche, les logements construits après 1991 sont quasiment tous équipés du chauffage central (99,4 % d'entre eux).

[1] Pièce réservée à l'hygiène, contenant une douche ou une baignoire

☞ *Le fuel et le gaz sont les énergies de chauffage les plus utilisées*

Plus d'un logement sur deux utilisent le fuel comme mode d'énergie de chauffage. Le gaz, second mode d'énergie de chauffage par la fréquence de son utilisation, est utilisé dans plus de 40 % des logements habités en 1995. Par contre, l'électricité et le bois ne sont consommés que dans un logement sur dix. Notons, par ailleurs, que le charbon et les énergies alternatives ne concernent que 3 % des ménages.

☞ *La quasi-totalité des logements disposent d'un mode de distribution d'eau chaude*

Près de 98 % des logements disposent d'un mode de distribution d'eau chaude. Plus de la moitié des ménages tirent l'eau chaude au moyen d'un distributeur central relié au chauffage central. La plupart des logements qui ne disposent pas de distributeur d'eau chaude datent d'avant 1946.

Ainsi, la plupart des logements habités disposent d'un équipement sanitaire complet, salle de bains et W-C, et du chauffage central.

1.3.3. Appréciations du ménage liées au confort du logement

L'appréciation globale du logement porte sur les cinq points suivants : qualité sonore, lumineuse et environnementale, humidité du logement et situation géographique. Elle est fournie par les ménages eux-mêmes qui situent leur logement, pour les cinq critères, sur une échelle comprenant cinq degrés d'intensité. Globalement, les appréciations sont plutôt positives. Toutefois, la qualité sonore (**cf. tableau 4**) et celle de l'environnement (**cf. tableau 5**) restent, toutes proportions gardées, les deux éléments pour lesquels l'appréciation des ménages est la moins favorable.

Tableau 4 : Appréciation du logement par rapport aux bruits extérieurs (en %) en 1995

très exposé aux bruits extérieurs	*9.3*
	8.1
	18.9
	23.4
très calme	*40.4*
Total	***100.0***

Tableau 5 : Appréciation du logement par rapport aux odeurs, poussières et vapeurs nocives (en %)

en 1995

très pollué par les odeurs, poussières et vapeurs nocives	*5.4*
	7.2
	16.3
	24.3
très préservé des odeurs, poussières et vapeurs nocives	*46.8*
Total	***100.0***

Tableau 6 : Appréciation du logement par rapport à la luminosité (en %) en 1995

très sombre	*0.8*
	2.7
	13.3
	24.3
très clair	*58.8*
Total	***100.0***

☞ *Les ménages face aux problèmes liés au logement*

Parmi une liste de dix nuisances affectant les logements habités en 1995, près d'un ménage sur trois déclare être gêné par la proximité d'un axe routier dangereux, un sur quatre par un voisinage trop bruyant et un sur cinq par une mauvaise isolation des portes et des fenêtres.

36,5 % des ménages ne sont affectés par aucune des nuisances présentées. Un ménage sur quatre considère n'être affecté que par une seule de ces nuisances, tandis que 18,1 % des ménages déclarent être confrontés à deux problèmes, 11 % à trois problèmes, 5,5 % à quatre problèmes et 4 % à cinq problèmes au moins (**cf. tableau 9)**.

2. LES CARACTERISTIQUES DU LOGEMENT SELON LES PARAMETRES SOCIO-ECONOMIQUES DES MENAGES

2.1. Les critères économiques

2.1.1. Revenu disponible et niveau de vie

☞ *Le revenu joue un rôle important dans le fait de devenir propriétaire ou locataire*[1]

Par revenu disponible, il faut entendre l'ensemble des revenus nets présents dans le ménage. En 1994, le revenu disponible mensuel moyen par ménage est de 121 062 francs. Le revenu semble être un facteur important dans le fait d'être propriétaire ou locataire. En effet, le revenu disponible mensuel moyen des ménages propriétaires se situe à 130 994 francs en 1994, contre 96 023 francs pour les ménages locataires.

Après la prise en compte de la taille et de la composition des ménages, les écarts se réduisent entre les revenus des propriétaires et des locataires.

Tableau 7 : Appréciation du logement par rapport à l'humidité (en %) en 1995

très humide	*2.0*
↕	*4.1*
	8.2
	19.2
très protégé de l'humidité	*66.3*
Total	**100.0**

Tableau 8 : Appréciation du logement par rapport à sa situation (en %) en 1995

très mal situé	*1.8*
↕	*2.5*
	11.6
	20.3
très bien situé	*63.7*
Total	**100.0**

Tableau 9 : Proportions des ménages confrontés aux problèmes suivants (en %) en 1995

▪ *proximité d'un axe routier dangereux*	*31.4*
▪ *voisinage bruyant*	*24.0*
▪ *mauvaise isolation des portes et des fenêtres*	*19.5*
▪ *proximité d'une industrie polluante*	*13.2*
▪ *logement trop petit*	*11.7*
▪ *quartier avec vandalisme, destruction, criminalité*	*11.2*
▪ *fuites dans la toiture*	*9.0*
▪ *chauffage inapproprié*	*8.0*
▪ *isolement/éloignement*	*7.6*
▪ *quartier délabré*	*3.0*

Graphique 5 : Distribution des ménages selon le revenu disponible mensuel moyen en 1994

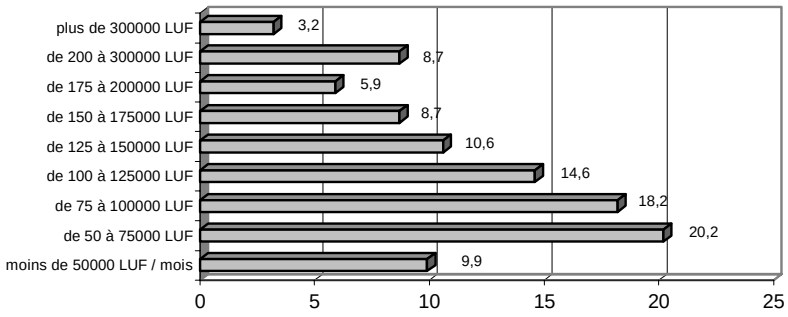

Le revenu disponible moyen mensuel par unité de consommation[1], mesurant le niveau de vie, se situe à 66 314 francs pour les propriétaires et à 57 537 francs pour les locataires. La valeur moyenne pour l'ensemble des ménages s'élève à 63 821 francs.

[1] Le groupe des ménages locataires réunit les ménages locataires, les ménages sous-locataires et les usufrutiers. Par ailleurs, le groupe des ménages propriétaires est constitué par les ménages propriétaires et les ménages co-propriétaires.

Les ménages ayant les plus hauts revenus ne sont pas tous propriétaires et tous les ménages aux revenus modestes ne sont pas locataires de façon systématique. Toutefois, c'est parmi les 10 % de ménages aux revenus par U.C. les plus bas que l'on trouve la proportion de ménages locataires la plus importante (55,8%). Cette proportion se situe encore très légèrement au- dessus de 30 % pour les ménages se situant dans le deuxième décile[2]. Par contre, à partir du troisième décile et ce jusqu'au dixième décile, la part des ménages propriétaires de leur logement est relativement constante (**cf. graphique 6**). Parmi les raisons invoquées par les ménages locataires dans le fait d'occuper ce statut, l'argument financier est mis en avant par 75% d'entre eux.

Graphique 6 : Statut d'occupation du logement selon les déciles du revenu disponible mensuel moyen par unité de consommation (U.C.)

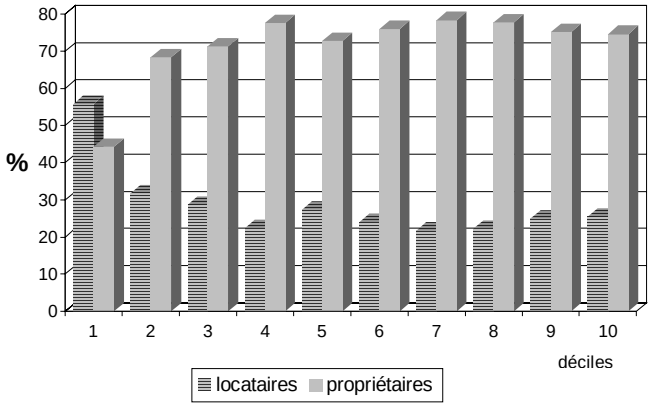

☞ *Un confort moins soutenu pour les ménages au niveau de vie le plus bas*

L'indice de confort, déterminé par des caractéristiques thermiques et sanitaires, atteste que plus le niveau de vie des ménages est bas, moins le degré de confort du logement habité est élevé. Parmi les 10 % des ménages aux revenus par U.C. les plus bas, 75 % habitent un logement équipé du chauffage central, d'une salle de bains et de W-C. Plus on monte dans l'échelle des revenus, plus ce taux s'élève. Parmi les 10 % de ménages aux revenus par U.C. les plus hauts, 96 % habitent des logements équipés des trois éléments de confort cités plus haut. Notons encore que 6% des ménages ayant les revenus les plus bas habitent des logements qui ne sont dotés ni du chauffage central, ni d'une salle de bains, alors que pour l'ensemble des ménages, ce taux se situe à 1,7 %.

☞ *Une appréciation du logement plus nuancée pour les ménages au niveau de vie le plus bas*

L'examen des scores moyens d'appréciation du logement faite par les ménages, qui sont le résultat d'une moyenne arithmétique pour chacun des cinq critères appréciés sur une échelle s'étendant de 1 à 5, nous montre que les ménages appartenant au 1er décile du revenu disponible par unité de consommation obtiennent pour les cinq critères d'appréciation de leur logement les scores moyens les plus bas (plus un score moyen est bas, plus l'appréciation du critère est négative). En revanche, les ménages qui appartiennent au dixième décile de niveau de vie détiennent les scores moyens les plus élevés (**cf tableau 10**).

2.1.2. Situation professionnelle du chef de ménage

Les ménages dont la personne de référence est retraitée, sont propriétaires huit fois sur dix.

En fait, plus l'âge est avancé, plus la proportion de propriétaires est élevée. A l'opposé, les ménages, dont la personne de référence est sans emploi (1,6 % de l'ensemble des ménages), sont relativement peu souvent propriétaires : une fois sur quatre (**cf graphique 7**).

2.1.3. Statut professionnel de la personne de référence du ménage

La structure entre propriétaires et locataires selon le statut professionnel du chef de ménage démarque les ouvriers des autres statuts professionnels.

Parmi les ménages d'ouvriers, 57,1 %, sont propriétaires tandis que ce taux s'élève à 70 % pour les autres statuts professionnels. Les agriculteurs, traditionnellement propriétaires, sont, comme prévu, plus de 90 % à être propriétaires du logement qu'ils habitent (**cf. graphique 8**).

Tableau 10 : Scores moyens d'appréciation du logement selon les déciles du revenu moyen mensuel par unité de consommation

Déciles du revenu mensuel par	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**8**	**9**	**10**
Bruit	*3.58*	*3.67*	*3.71*	*3.76*	*3.80*	*3.73*	*3.81*	*3.80*	*3.84*	*4.03*
Luminosité	*4.17*	*4.30*	*4.22*	*4.29*	*4.44*	*4.42*	*4.45*	*4.41*	*4.43*	*4.62*
Humidité	*4.10*	*4.35*	*4.34*	*4.46*	*4.36*	*4.55*	*4.52*	*4.44*	*4.59*	*4.58*
Pollution	*3.80*	*4.00*	*3.95*	*3.99*	*3.97*	*4.03*	*3.91*	*3.93*	*4.13*	*4.23*
Situation géographique	*4.22*	*4.38*	*4.36*	*4.33*	*4.37*	*4.43*	*4.42*	*4.52*	*4.48*	*4.64*

[1] Pour faciliter la comparaison des niveaux de vie entre ménages dont la taille et la structure familiale diffèrent, des calculs de revenu par unité de consommation sont établis. A cet effet, le nombre d'unités de consommation d'un ménage est obtenu en comptant une unité pour la personne de référence du ménage, 0.7 unité pour toute autre personne âgée de 15 ans ou plus et 0.5 unité pour chaque enfant de moins de 15 ans.

[2] Déciles du revenu disponible mensuel moyen par unité de consommation : lorsque les ménages sont rangés par ordre de revenu par unité de consommation croissant, il est possible de partager l'ensemble des ménages en classes égales. Dans le cadre de cette étude, dix classes égales ont été définies à partir du classement des ménages organisé selon le revenu disponible par unité de consommation. Chaque classe comprend ainsi 10% de cet ensemble. Ces classes sont appelées déciles. Le premier décile comprend ainsi 10% des ménages dont le revenu disponible par unité de consommation est le plus bas ; le dixième décile est constitué par les 10% des ménages dont le revenu disponible par unité de consommation est le plus haut.

2.2. Les critères socio-démographiques

2.2.1. Type de ménage et logement

La structure entre locataires et propriétaires semble être dépendante du type de ménage. 58,8 % des ménages d'isolés et des familles monoparentales sont propriétaires du logement qu'ils habitent, tandis que 79,5 % des couples sont propriétaires de leur logement.

Au sein des types de ménage **(cf. tableau 11)**, on constate que les ménages jeunes sont plus souvent locataires que les ménages plus âgés. Ainsi, plus de la moitié des ménages d'isolés de moins de 40 ans (56,7 %) sont encore locataires du logement qu'ils occupent.

Pour les couples de moins de 40 ans sans enfant, on relève une proportion du même ordre de grandeur : 54,9 % d'entre eux sont locataires.

On notera aussi que parmi les couples dont la personne de référence a moins de 40 ans, la proportion de ménages propriétaires croît avec le nombre d'enfants : 75,2 % des couples avec 3 enfants et plus sont propriétaires, alors que seulement 61 % des couples avec 1 seul enfant le sont.

Ainsi, la proportion de ménages propriétaires croît globalement avec la taille du ménage. Les ménages d'une personne sont moins fréquemment propriétaires que les ménages de taille plus importante : seuls 58,8 % d'entre eux sont propriétaires du logement qu'ils habitent. Pour les ménages de 2 personnes, la proportion des ménages propriétaires s'élève déjà à 75 %, et elle atteint son maximum pour les ménages de 5 personnes dont 83,8 % sont propriétaires du logement dans lequel ils résident (**cf. tableau 12**).

2.2.2. Situation matrimoniale de la personne de référence

La répartition des ménages selon le statut d'occupation du logement diffère selon la situation matrimoniale de la personne de référence. Plus de 75 % des ménages dont la personne de référence est mariée ou veuve sont propriétaires, alors que ce taux est inférieur à 60 % pour les ménages dont la personne de référence est célibataire ou divorcée.

Graphique 7 : Statut d'occupation du logement selon la situation professionnelle de la personne de référence en 1995

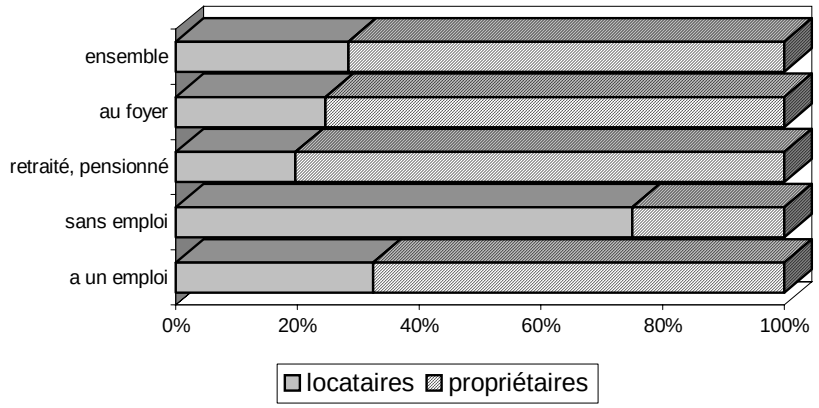

Graphique 8 : Statut d'occupation du logement selon le statut professionnel de la personne de référence en 1995

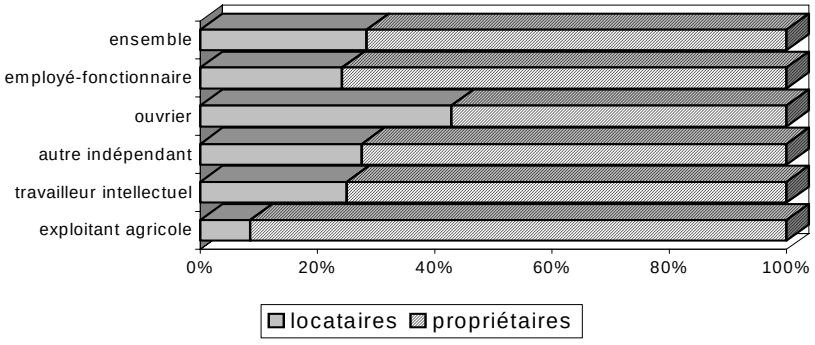

Tableau 11 : Statut d'occupation du logement selon le type de ménage en 1995

	Propriétaire (%)	Locataire (%)
Une personne seule		
de moins de 40 ans	43,3	56,7
entre 40 et 64 ans	63,4	36,6
de 65 ans ou plus	67,9	32,1
ensemble des personnes seules	58,8	41,2
Famille monoparentale dont la personne de référence a :		
moins de 40 ans	53,3	46,7
40 ans ou plus	63,6	36,4
ensemble des familles monoparentales	58,8	41,2
Famille clanique[1] dont la personne de référence a :		
moins de 40 ans	41,6	58,4
de 40 à 64 ans	77,4	22,6
65 ans ou plus	79,2	20,8
ensemble des familles claniques	66,3	33,7
Couple dont la personne de référence a :		
Moins de 40 ans		

[1] Famille clanique : famille composée d'au moins trois adultes.

Les ménages “séparés” (1,4 % de l'ensemble des ménages) se caractérisent par le taux de propriétaire le plus bas : 34,7 %.

Pour information, précisons que les couples mariés restent les plus nombreux, ils composent 58,7 % de l'ensemble des ménages. Les ménages célibataires forment 18,6 % des ménages et les veufs 15,9 % des ménages.

2.2.3. Age de la personne de référence

Conformément aux attentes, plus l'âge de la personne de référence est avancé, plus le taux de propriétaires est important.
Ainsi, passe-t-on de 36,5 % de propriétaires pour les 18-29 ans à 65,3 % pour les 30-39 ans et 82,3 % pour les 50-64 ans (**cf. tableau 13**).

2.2.4. Statut d'occupation du logement et nationalité de la personne de référence

Le taux de propriétaires des ménages luxembourgeois est largement supérieur au taux de propriétaires des ménages étrangers.

Deux hypothèses peuvent permettre d'interpréter ce phénomène :

- les ménages luxembourgeois sont fixés au Grand-Duché de Luxembourg depuis plus longtemps que les ménages étrangers, ceci expliquant l'écart entre les taux de propriétaires ;

- les ménages étrangers n'envisagent peut être pas tous une installation définitive dans le pays, ce qui constitue traditionnellement un frein à l'accession à la propriété.

Les ménages dont la personne de référence est de nationalité portugaise, seconde nationalité par l'importance de ses effectifs après la nationalité luxembourgeoise, ne sont que 29,7 % à être propriétaires du logement qu'ils habitent.

Les ménages italiens sont, dans 63 % des cas, propriétaires de leur logement. Les ménages dont la personne de référence est de nationalité allemande, belge ou française sont respectivement 56,3 %, 48,1 % et 40,2 % à être propriétaires du logement qu'ils habitent .

Tableau 12 : Statut d'occupation du logement selon le nombre de personnes présentes dans le ménage en 1995

Nombre de personnes	*Locataires (%)*	*Propriétaires (%)*	*Total*
ensemble	*28.4*	*71.6*	***100.0***
1	*41.2*	*58.8*	***100.0***
2	*25.0*	*75.0*	***100.0***
3	*28.1*	*71.9*	***100.0***
4	*20.7*	*79.3*	***100.0***
5	*16.2*	*83.8*	***100.0***
6	*18.4*	*81.6*	***100.0***
7 et plus	*19.5*	*80.5*	***100.0***

Tableau 13 : Statut d'occupation du logement selon l'âge de la personne de référence en 1995

Nombre de personnes	*Locataires (%)*	*Propriétaires (%)*	*Total*
ensemble	*28.4*	*71.6*	***100.0***
18-29 ans	*63.5*	*36.5*	***100.0***
30-39 ans	*34.7*	*65.3*	***100.0***
40-49 ans	*23.0*	*77.0*	***100.0***
50-64 ans	*17.7*	*82.3*	***100.0***
65 ans et plus	*22.5*	*77.5*	***100.0***